

la commercialisation au Canada est restreinte en vertu de la *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme*.

Chapitre 10 (7 mai) *Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche*: élargit les définitions de prêts destinés aux améliorations agricoles et de prêts destinés à l'amélioration d'entreprises; double la limite relativement aux prêts en cours consentis aux emprunteurs; prolonge la période d'application des lois jusqu'au 30 juin 1977; et précise l'obligation du ministre concernant les prêts pour la période de prolongement.

Chapitre 11 (7 mai) *Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux*: établit les limites du pouvoir fédéral lorsqu'il s'agit de disposer des terres dans certains parcs nationaux; autorise le gouverneur en conseil, moyennant l'accord de la province intéressée, à ajouter aux parcs nationaux existants des terres appartenant à la Couronne; prévoit certaines modifications relativement au règlement de la circulation dans les parcs nationaux; retranche de la liste des parcs le parc historique du Fort Beauséjour et le parc historique du Fort Anne qui sont des parcs historiques nationaux et ajoute la description du parc national de Forillon.

Chapitre 12 (7 mai) *Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer*: facilite le déplacement des lignes de chemin de fer ou l'itinéraire du trafic ferroviaire dans des zones urbaines et fournit une aide financière en vue de l'exécution de travaux pour la protection, la sécurité et la commodité du public aux croisements de chemin de fer.

Chapitre 13 (3 avril) *Loi concernant le Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique*: permet au Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique de placer des fonds dans des valeurs portant des intérêts élevés et élargit ses pouvoirs dans le domaine du placement immobilier.